

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 12/11/2021
Reçu en préfecture le 12/11/2021
Affiché le
ID : 005-250500600-20211109-2021_50-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 09 novembre 2021
Délibération n° : 2021_50
Date de convocation : 25 octobre 2021

Objet : Demande de financement d'investissements exceptionnels 2021
Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso
Subvention DREAL 2021

Par la suite d'une convocation en date du 25 octobre 2021, les membres composant le Bureau du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 09 novembre 2021 à 15h30, sous la présidence de Monsieur Christian BLANC, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian BLANC

Vices-Présidents : Nicolas CRUNCHANT, Sylvain DAO-LENA, Chantal EYMÉOUD (en visioconférence), Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Dominique MOULIN

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras approuvés par arrêté préfectoral n°05-2021-06-18-00001 du 18 juin 2021 ;
- Le décret n° 2007-182 du 8 février 2007 portant création de la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso ;
- La convention signée en date du 7 juillet 2019 qui conforte le Parc naturel régional du Queyras en gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de Ristolas Mont Viso et qui précise les missions du Parc du Queyras pour élaborer un plan de gestion et mettre en œuvre les opérations dudit plan de gestion ;
- La notification de la DREAL sur les possibilités d'investissements exceptionnels 2021 destinées à la gestion de la réserve naturelle de Ristolas Mont Viso pour un montant de 1 557 €.

Considérant :

- Que les financements pouvant être obtenus pour des actions d'investissement sont opportuns et permettront de réaliser des opérations prévues par le plan de gestion II et de doter la réserve naturelle de matériel nécessaire aux missions confiées par l'Etat au Parc du Queyras ;

Le Bureau, réuni le 09 novembre 2021, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de suffrages : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 6

Votes Contre : 0

Pour : 6

Abstentions : 0

Décide :

D'approuver ou d'engager la demande de subvention d'investissements exceptionnels 2021 auprès de la DREAL PACA ;

D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant pour la réalisation des opérations permises par la subvention d'investissement exceptionnel 2021 attribué par la DREAL PACA, précisées ci-dessous ;

Dépenses prévisionnelles		Objectifs et opérations du plan de gestion	Recettes prévisionnelles	
Logiciel d'analyse des sons Kaleidoscope	439 €	V.1	Investissement exceptionnel 2021 DREAL- Etat	1 557 €
4 pièges photos	1 118 €	V.1		
<i>Total</i>	1 557 €		<i>Total</i>	1 557 €

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 09 novembre 2021
Délibération n° : 2021_50
Date de convocation : 25 octobre 2021

Envoyé en préfecture le 12/11/2021

Reçu en préfecture le 12/11/2021

Affiché le

ID : 005-250500600-20211109-2021_50-DE

Objet : **Demande de financement d'investissements exceptionnels 2021**
Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso
Subvention DREAL 2021

De solliciter la DREAL PACA pour obtenir les financements nécessaires et destinés à couvrir les dépenses des opérations prévues ;

D'autoriser le Président ou la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents requis.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian BLANC

